

## **Fiche-action n°AI 1.6      Atelier du futur n°09 « aménagement et immobilier »**

### **« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT AUDEOUD " »**

#### **Situation et justification**

L'îlot Audéoud est délimité par l'avenue Baud et la place de la Gare au Nord, l'avenue Grison à l'Est, la place Favre et la rue de Genève au Sud, l'avenue de Bel-Air à l'Ouest. La partie sud de l'îlot est ouverte (parc Dechevrens, préau de l'école primaire, place Favre) et, lieu de passage, se prête bien au développement d'activités commerciales et artisanales.

#### **Objectifs visés**

Développer un site d'activités sur ce lieu de passage, mixé de logements de divers types (mixité sociale)

#### **Pertinence « développement durable » de l'action**

Pôle social : renforcement de la centralité ; offrir des logements supplémentaires bien centralisés, éventuellement partiellement destinés à des personnes à mobilité réduite

Pôle économique : renforcement de la centralité ; offrir des possibilités d'installation de petites entreprises bien visibles

Pôle environnemental : centraliser des entreprises et logements facilement accessibles à pied et proches des transports publics

#### **Descriptif et mise en place de l'action**

Il est proposé que la commune acquière (ou tout autre formule) la maison dite « Audéoud » sise à l'angle des rues Dechevrens et Audéoud pour la transformer en arcade commerciale et en logements. Le hangar et la villa attenante (Mme Bourgeois) devraient être démolis pour y construire un immeuble offrant logements diversifiés aux étages et arcades commerciales et artisanales au rez-de-chaussée (cordonnier ?)

#### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'application du PDComm....

#### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

#### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

#### **Budget**

A préciser. Opération privée pour un immeuble de rendement.

### **Indicateurs de développement durable**

Fréquentation et chiffre d'affaire des entreprises installées en ces lieux

Nombre de personnes logées

Degré d'entraide et d'échange de services entre les occupants des lieux

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de tout ou partie de l'action dans le cadre de l'application du Plan directeur communal et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à en améliorer les performances.